



Office Burundais des Recettes

«Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi»

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

1^{er} trimestre 2022

Juillet 2022

B.P. 3465 Bujumbura II - Tél. : (+257) 22 28 21 - Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"



**Dénoncez toute forme de corruption
et autres manquements
professionnels à l'OBR**



Sur whats app (+257) 77510975



Gratuitement sur 500



E-mail : denonciation.corruption@obr.gov.bi



Site web : www.obr.bi



**Dénoncez toute forme de fraude
en appelant sur 71450450 ou 500**

**Pour toute information,
appelez gratuitement
au numéro**

500

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	8
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	8
II.1.1. Les flux des marchandises	8
II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture	9
II.2. Statistiques des exportations	9
II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations	9
II.2.2. Principaux produits locaux exportés.	10
II.3. Statistiques des importations	11
II.3.1. Importations par régimes douaniers	11
II.3.2. Principaux produits d'importation	12
II.3.2.1 Les importations en général	12
II.3.2.2. Les importations des produits sensibles.....	12
II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique.....	14
II.4. Marché extérieur d'écoulement	14
II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents	14
II.4.2. Les principaux pays d'exportation	15
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	16
II.5.1 Part des importations du Burundi par continent.....	17
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi	17
CHAPITRE III. INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	19
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	19
III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	19
III.1.1.1. Les exportations vers la CAE	19
III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE.....	19
III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe	20
III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA	20
III.1.2.2. Importations des biens du COMESA	21
III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL	22
III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL.....	22
III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL	22
III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central	23
III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC	23
III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC	23
III.1.5. Echanges avec l'Union Européenne (UE)	24
III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE.....	24
III.1.5.2. Importation des biens vers l'UE	24
III.2. Politique de facilitation du commerce	25
III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs	26
III.3.2. Territoire Douanier Unique.....	27
III.3.3. Opérateurs Economiques Agréés	28
CHAPITRE IV. AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR	29
IV.1. Immatriculations des contribuables	29
IV.2. Immatriculations des véhicules	29
IV.3. Collecte des recettes.....	30
IV. 3.1. Performance dans la collecte des recettes	30
IV. 3.2. Croissance de la collecte des recettes	30

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Exportations du pays au premier trimestre (millions de BIF)	10
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au premier trimestre 2022 vs 2021 (en millions BIF)	11
Tableau 3 : Valeurs des importations au premier trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	11
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au premier trimestre 2022 (en millions BIF)	12
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)	14
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au premier trimestre 2021 (en millions de BIF)	19
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au premier trimestre 2022 (million de BIF)	20
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au premier trimestre 2022 et 2021 (millions de BIF)	21
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au premier trimestre 2022 (millions de BIF)	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au premier trimestre 2022 (million de BIF)	22
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)	22
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)	23
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au premier trimestre en 2022 (en millions de BIF)	23
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)	24
Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)	25
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au premier trimestre 2022 (en millions BIF)	26
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au premier trimestre 2022 (en millions BIF)	27
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au premier trimestre 2022	28
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au premier trimestre 2022	29
Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes au troisième trimestre 2021	29
Tableau 21 : Effectif des véhicules immatriculés au premier trimestre 2022	29
Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au premier trimestre 2022 (En MillionsBIF)	30
Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au premier trimestre 2022 (en milliards BIF)	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au premier trimestre 2022 versus 2021	9
Graphique 2 : Exportations par continent au premier trimestre 2022 et 2021 (en %)	15
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le premier trimestre 2022 et 2021 (en %)	16
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays au premier trimestre 2022 vs 2021 (en %)	17
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2022 vs 2021 (en %)	18

ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au premier trimestre 2022 (En millions de BIF)	32
Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018- mars 2022 (En millions de BIF)	33
Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCL 4 à 3 positions	33
Annexe 4 : Equipe de rédaction	40

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes non Fiscales
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarif Extérieur Commun
T1_ 2021	: Premier trimestre 2021
T1_ 2022	: Premier trimestre 2022
UE	: Union Européenne

AVANT PROPOS



LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information aux différents utilisateurs de données. Ce document est appelé « Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes ».

Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs économiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution de certaines clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document ci présent présente les données du premier trimestre 2022. Les données présentées dans ce bulletin

montrent que la valeur des importations au cours du premier trimestre 2022 s'élève à 515 963,1 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 107 747,6 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 408 215,5 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 20,9%. Par ailleurs, 5 217 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 2 793 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 4 290 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées au taux de 60,2% et 17,8% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 114,6%: tandis la croissance par rapport à la même période de 2021 est de 21,1%.

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le premier trimestre 2022.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, l'immatriculation des contribuables et des véhicules et les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- Les autres statistiques de l'OBR.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la Loi n° 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais.

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmente ou diminue le stock des ressources matérielles du pays.

Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

➤ A l'exportation :

- Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) ;
- Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.

➤ A l'importation :

- Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

Les autres données proviennent du logiciel VRMS utilisé dans l'immatriculation des véhicules, de la compilation des données sur l'immatriculation des contribuables ainsi que des recettes collectées sur les différents centres de collecte.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfrontalières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.

CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exportations, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

- **Les exportations du Burundi ont augmenté de 62,7% au premier trimestre 2022 base 2021.**

Au premier trimestre 2021, les exportations ont augmenté de 62,7% par rapport à la même période de 2021, passant de 66 215,7 millions BIF à 107 747,6 millions BIF en 2022.

- **Les importations ont augmenté de 11,9% au premier trimestre 2022 base 2021.**

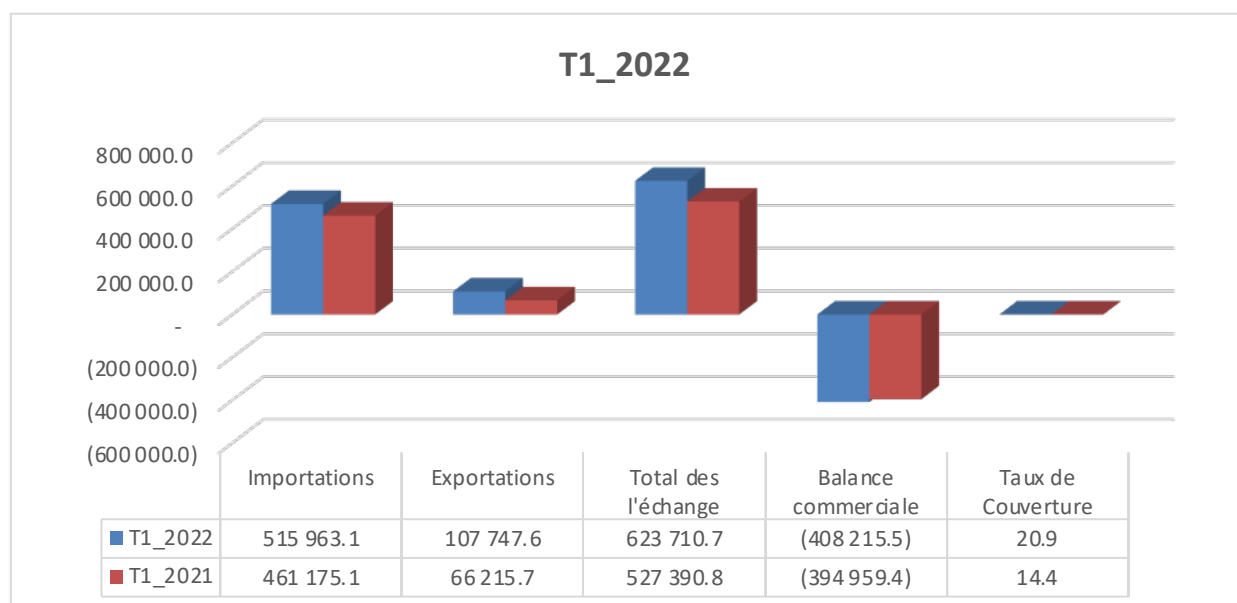
Les importations du pays ont augmenté de 11,9% au cours de la période sous analyse passant de 461 175,1 millions BIF en 2021 à 515 963,1 millions BIF en 2022.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

- Les exportations et les importations ayant augmenté, les termes de la balance commerciale sont détériorés de 3,4%. En effet, la balance commerciale au premier trimestre passe de -394 959,4 millions BIF en 2021 à -408 215,5 millions BIF en 2022;
- Les échanges commerciaux ont augmenté de 18,3% par rapport à la même période de 2021;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 6,5 points au premier trimestre 2022, passant de 14,4% en 2021 à 20,9% en 2022.

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au premier trimestre 2022 versus 2021



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux, c'est-à-dire les exportations sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au premier trimestre 2022 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 99 668,3 millions de BIF, des exportations temporaires pour une

valeur de 4 604,9 millions de BIF et 3 474,4 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2021, les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 69,8% tandis que les exportations temporaires ont augmenté de 65,2%. Quant aux réexportations, elles ont connu une diminution de 26,3%. Globalement, les exportations totales ont augmenté de 62,7% en passant de 66 215,7 millions de BIF au premier trimestre 2021 à 107 747,6 millions de BIF en 2022 comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Exportations du pays au premier trimestre (millions de BIF)

Type flux	Type	Regime	Nom flux	T1 2022	T1 2021	Variation en %
Exportations définitives des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	93 726,1	56 010,3	67,3
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	5 942,2	2 701,6	119,9
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				99 668,3	58 711,9	69,8
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	4 604,9	2 752,8	67,3
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	-	34,6	(100,0)
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				4 604,9	2 787,4	65,2
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	126,2	493,2	(74,4)
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	54,3	42,6	27,4
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 547,7	2 641,9	(3,6)
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	746,2	1 538,7	(51,5)
TOTAL DES REEXPORTATIONS				3 474,4	4 716,4	(26,3)
TOTAL DES EXPORTATIONS				107 747,6	66 215,7	62,7

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du premier trimestre 2022.

➤ Plus de 78% de la valeur des exportations sont dominés par 3 produits.

Les exportations du Burundi au premier trimestre 2022 sont essentiellement dominées par l'or non monétaire, le café et le thé qui totalisent à eux seuls 78,3% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : l'Or (50,6%), le café (14,6%) et le thé (13,0%) respectivement.

➤ Augmentation de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes

Comparativement à la même période de 2021, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 69,8%. Cela est principalement expliqué par la vente de l'Or au cours de la période sous analyse .

Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au premier trimestre 2022 vs 2021(en millions BIF)

HS4	Nom du produit	T1_2022		T1_2021		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
7108	Or sous forme non monétaire	50 466,6	50,6	-	-	-
0901	Café	14 557,1	14,6	18 971,3	32,3	(23,3)
0902	Thé	12 990,2	13,0	13 078,6	22,3	(0,7)
2402	Cigares et cigarettes	4 301,8	4,3	2 819,4	4,8	52,6
2203	Bières de malt.	3 780,9	3,8	2 523,7	4,3	49,8
9603	Balais	3 016,1	3,0	3,2	0,0	94 972,7
1101	Farines blé	2 758,0	2,8	2 881,0	4,9	(4,3)
7214	Barres en fer	2 287,4	2,3	1 211,3	2,1	88,8
7210	Produits laminés plats	1 194,4	1,2	2 454,7	4,2	(51,3)
2615	Minerais dits des 3 T	1 150,7	1,2	11 052,2	18,8	(89,6)
Total principaux produits		96 503,4	96,8	54 995,3	93,7	75,5
Autres		3 164,9	3,2	3 716,6	6,3	(14,8)
Total des exportations		99 668,3	100,0	58 711,9	100,0	69,8

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par régimes douaniers

Les importations du premier trimestre 2022 s'élèvent à 515 963,1 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Burundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au premier trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

TYPE DE FLUX		REGIME	NOM DU REGIME	T1_2022	T1_2021	Variation en %
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4 : Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	236 628,4	222 919,2	6,1
		4100		9 280,0	12 627,3	-26,5
		4200		-	7,0	-100,0
		4300		-	-	0,0
	IM9 : Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000 USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	9 819,6	10 704,7	-8,3
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				255 728,0	246 258,2	3,8
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	229,0	34,1	572,3
		5300	Entrée en zone franche	62,3	69,9	-10,9
	IM6 : Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	3 608,4	2 494,9	44,6
	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	67,6	-	0,0
		7100	Entrée en entrepôt public	226,0	111,1	103,4
		7200		61,5	-	0,0
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	255 980,3	212 206,9	20,6
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				260 235,1	214 916,9	21,1
TOTAL DES IMPORTATIONS				515 963,1	461 175,1	11,9

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2021. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

➤ Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 19 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au premier trimestre 2022, donc classés comme principaux produits importés et représentent 56,6% de la valeur globale des importations de la période concernée.

Les produits pétroliers dominent les importations à hauteur de 16,8%, suivi des médicaments (4,6%) ; articles d'ameublements(4,2%) et le froment (3,3%).

Comparativement à la même période de 2021, il ressort que :

La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 11,9%, passant de 461 175,1 millions de BIF en 2021 à 515 963,1 millions de BIF en 2022.

- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison avec une variation positive de 29,9% ;
- Le ciment passe de la 4^{ème} à la 6^{ème} place avec une variation négative de 4,8% ;
- Les voitures de tourisme passent de la 6^{ème} à la 7^{ème} entre les deux périodes en comparaison avec une diminution de la valeur de leurs importations de 0,1% ;
- La valeur des importations du blé a passé de la 11^{ème} place en 2021 à la 4^{ème} place en 2022 avec une variation positive de 93,1%.
- **Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.**

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au premier trimestre 2022 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2021.

Tableau 4 : Importations des produits sensibles au premier trimestre 2022(en millions BIF)

HS4	Nom du produit	T1_2022		T1_2021		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	8,2	0,0	3,0	0,0	176,5
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	200,2	0,3	227,9	0,9	(12,1)
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	35,5	0,1	6,0	0,0	489,8
0406	Fromages et caillebotte.	66,7	0,1	70,4	0,3	(5,3)

HS4	Nom du produit	T1_2022		T1_2021		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1001	Froment (blé) et méteil.	16 889,3	28,8	-	-	1,0
1005	Maïs.	46,7	0,1	2 666,0	10,2	(98,2)
1006	Riz.	8 960,3	15,3	2 697,7	10,3	232,1
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	155,6	0,3	2 683,0	10,2	(94,2)
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	1,6	0,0	1 628,2	6,2	(99,9)
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	9 723,7	16,6	8 100,6	30,9	20,0
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	190,4	0,3	50,4	0,2	278,1
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.	4 709,1	8,0	0,1	0,0	3 153 864,1
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	4 054,4	6,9	12,2	0,0	33 054,1
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	7,9	0,0	1,6	0,0	383,0
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m².	10,1	0,0	3,4	0,0	198,9
5212	Autres tissus de coton.	1 190,8	2,0	1 409,4	5,4	(15,5)
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m².	301,9	0,5	1,9	0,0	15 658,8
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m².	82,5	0,1	2,8	0,0	2 881,6
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	1 555,6	2,7	0,1	0,0	1 288 765,2
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	140,3	0,2	7,1	0,0	1 887,5
6309	Articles de friperie	8 621,3	14,7	5 326,1	20,3	61,9
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 648,1	2,8	1 332,3	5,1	23,7
Grand Total		58 600,4	100,0	26 231,8	100,0	123,4

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 123,4% entre les deux périodes en comparaison, passant de 26 231,8 millions BIF en 2021 à 58 604,4 millions BIF en 2022.

Le froment, la canne de sucre, le riz ainsi que les articles de friperies sont les 4 premiers produits sensibles qui ont été plus importés pendant la période concernée. Ils totalisent à eux seuls 60,7% de la valeur de

ces produits. Leurs proportions respectives dans la valeur des importations des produits sensibles sont 28,8% ;16,6% ; 15,3% et 14,7%.

Il est important de signaler que pour la période sous analyse , les 4 principaux produits sensibles importés ont connu une augmentation en valeur par rapport à la même période de 2021.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2021-2022 prévoit, en ses articles 50; 51 ; 54 ; 59 ; 84 ; 88 et 89, un système de taxation spécifique pour certains produits comme la taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au premier trimestre 2022(en millions de BIF)

Nom du produit	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits pétroliers	86 679,2	71,2	63 757,6	68,1	36,0
Véhicules âgés de 10 ans et plus	6 934,6	5,7	11 819,1	12,6	- 41,3
Sucre	9 723,7	8,0	8 148,7	8,7	19,3
Tissus en coton	5 868,7	4,8	2 927,2	3,1	100,5
Alcool et liqueurs	3 527,7	2,9	2 172,4	2,3	62,4
Bières	1 990,8	1,6	3 210,7	3,4	- 38,0
Tabacs	4 899,5	4,0	51,3	0,1	9 456,5
Vins et Spiritueux	1 244,9	1,0	722,1	0,8	72,4
Boissons non alcoolisées	7,6	0,0	462,3	0,5	- 98,4
Jus de fruits	141,6	0,1	155,2	0,2	- 8,8
Lait liquide importé	8,2	0,0	238,2	0,3	- 96,5
Eaux minérales	641,9	0,5	18,1	0,0	3 440,3
Total	121 668,3	100,0	93 682,9	100,0	29,9

Source : Base de données du système Asycuda World et bases complémentaires

La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une augmentation de 29,9% au premier trimestre 2022 par rapport à 2021. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté sensiblement entre les deux périodes. Il s'agit en général du tabac, des alcools et liqueurs , tissus en coton , l'eau minérales, le sucre, vin et spiritueux et les produits pétroliers. D'autre part , les valeurs des importations du lait liquide importé, de véhicules âgés de 10 ans et plus, jus de fruits , les bières et les boissons non alcoolisées ont connu une diminution respective de 96,5% ;8,8% ;38,0% ; 41,3% et 98,4% entre les deux périodes en comparaison

II.4. Marché extérieur d'écoulement

II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents

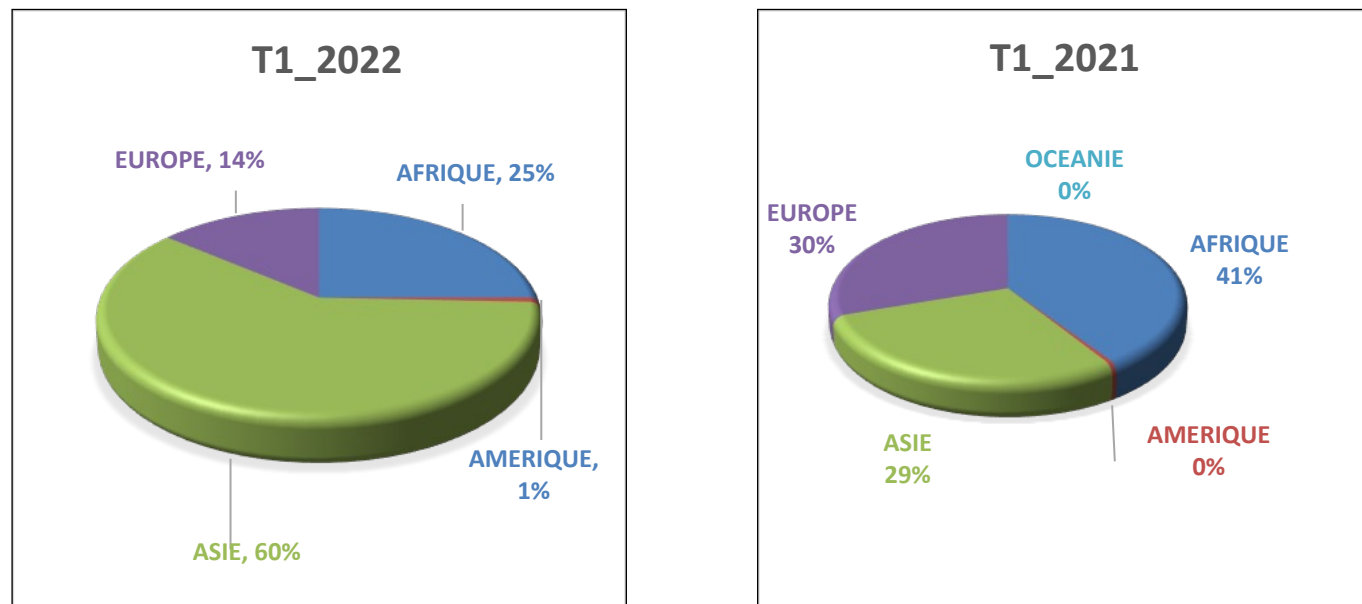
Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

➤ Plus de 60% des produits domestiques sont vendus en Asie

Au cours du trimestre sous analyse, les produits domestiques sont principalement écoulés sur le marché,

asiatique, africain et européen qui consomment respectivement 60,4% ; 25,0% et 14,0% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au premier trimestre 2022 et 2021 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a globalement augmenté de 69,7%. Les exportations vers l'Afrique, l'Europe et l'Amérique ont augmenté tandis que celles à destination de l'Europe et de l'Océanie.

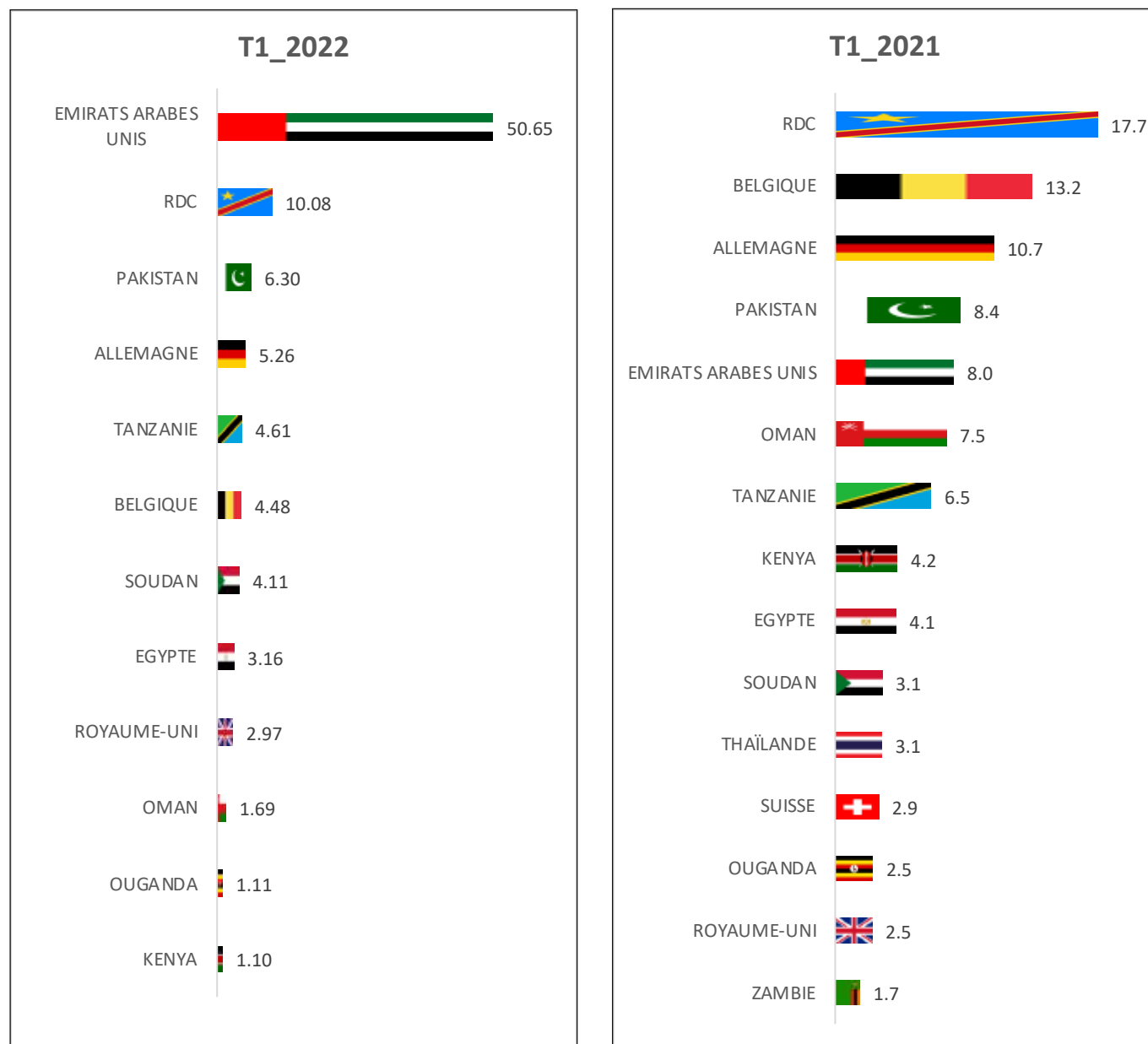
II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Au cours du premier trimestre 2022, trente quatre pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 12 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

- **Plus de 50% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers les Emirats Arabes Unis.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 50,6% constitué des ventes vers les Emirats Arabes Unis, suivi de la RDC(10,1%), du Pakistan(6,3%) et de l'Allemagne (5,3%). Sur le continent africain, c'est la RDC qui a acheté beaucoup au Burundi avec un taux de 10,1%, suivi de la Tanzanie, du Soudan, de l'Egypte, de l'Ouganda et du Kenya avec respectivement 4,6% ; 4,1% ; 3,2% , 1,1% 1,1% de la valeur totale des exportations des produits domestiques comme le montre le graphique 3.

Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le premier trimestre 2022 et 2021(en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Les exportations vers les Emirats Arabes Unis, le Pakistan, la Tanzanie, le Soudan, l’Egypte, et le Royaume Uni ont augmenté respectivement de 979,4% ; 27,0% ; 21,3% ; 122,3% et 103,9% tandis que celles à destination de la RDC, de l’Allemagne, de la Belgique, de l’Oman, de l’Ouganda et du Kenya ont connu une diminution respective de 3,1% ; 16,1% ; 42,6% ; 61,7% ; 25,0% et 55,0% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2021.

Les pays comme le Thaïlande, la Suisse et la Zambie disparaissent sur la liste des principaux acheteurs des produits burundais au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2021.

II.5. Marché d’approvisionnement du pays

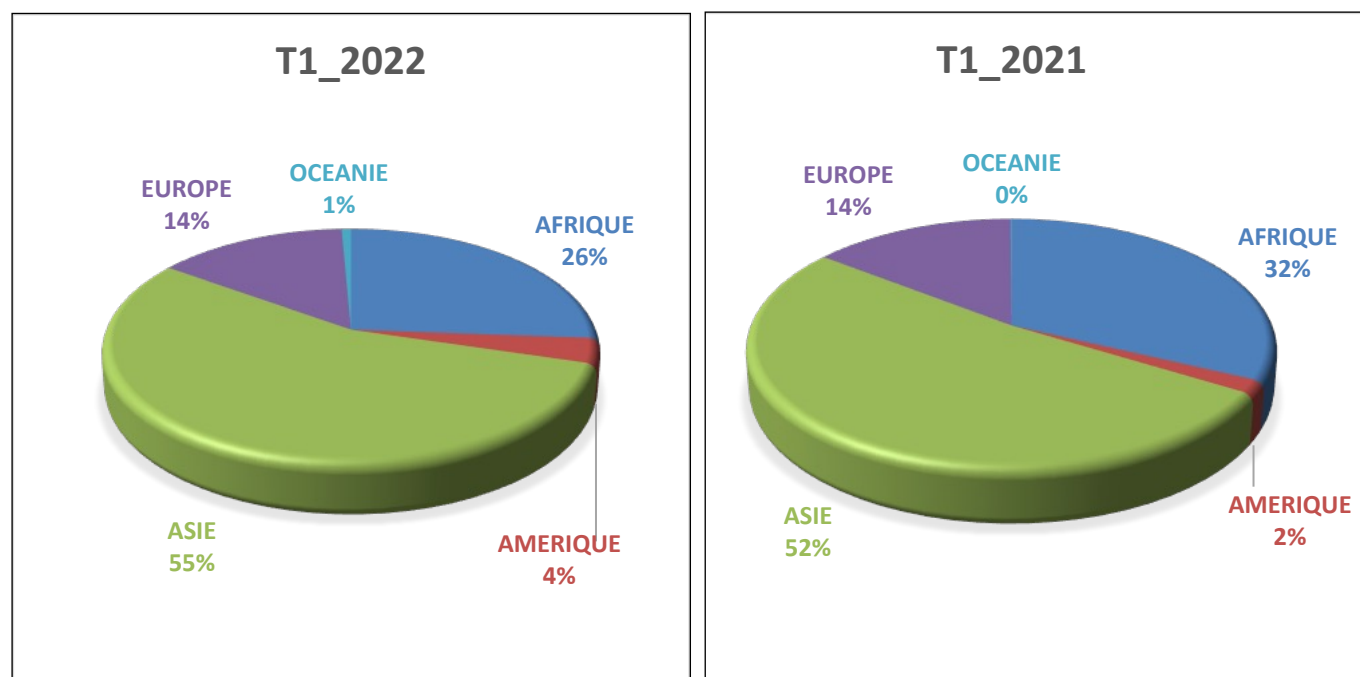
Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importations du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

II.5.1 Part des importations du Burundi par continent.

➤ **Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.**

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 55% de la valeur totale des biens importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

Graphique 4 :Part des Continents dans les importations du pays au premier trimestre 2022 vs 2021 (en %)



Source : base de données Asycuda World et bases complémentaires

➤ **La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé**

La part des importations du Burundi par continent, au premier trimestre 2022, suit la même séquence que celle de la même période de 2021.

Comparativement à la même période de 2021, c'est toujours les importations des produits originaires de l'Asie (55%) qui viennent en première position. Elle est suivie par l'Afrique et l'Europe avec des taux respectifs de 26% et 14%.

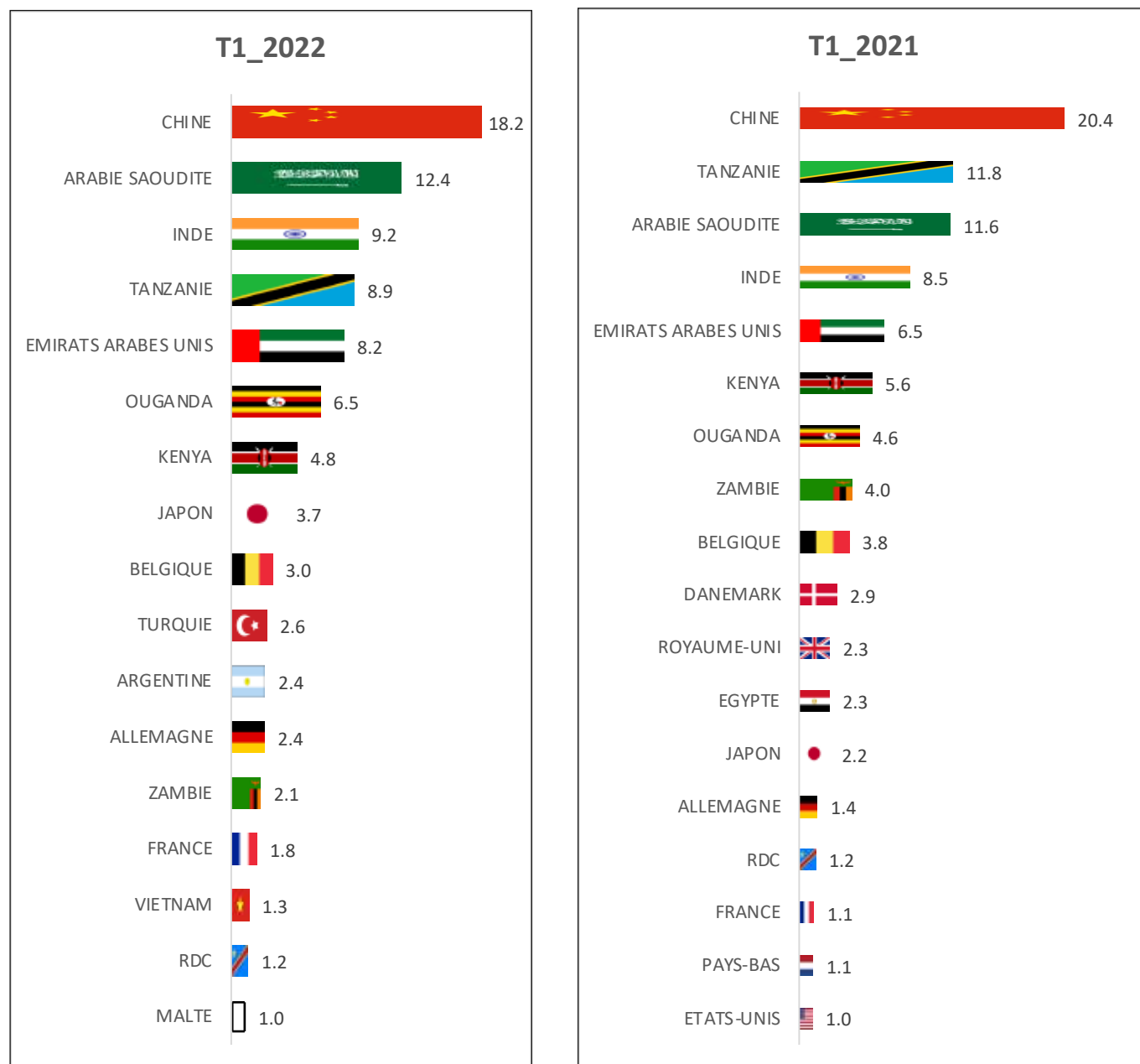
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 101 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du premier trimestre 2022, 17 pays seulement ont pu remplir le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 89,7% de la valeur totale des importations pendant la période sous analyse.

Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 premiers fournisseurs du Burundi, 4 sont de l'Asie, à savoir l'Arabie Saoudite, Chine, les Emirats Arabes Unis et l'Inde, avec 48,0% de la valeur totale des importations. Sur le continent africain, la Tanzanie qui est le quatrième pays fournisseur de la période a fourni au Burundi 8,9% de la valeur totale des importations. Elle est suivie de l'Ouganda, du Kenya et de la Zambie avec les taux respectifs de 6,5% ; 4,8% et 2,1%.

Le graphique 5 donne plus de détails.

Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2022 vs 2021(en %)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires

➤ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2021, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Les importations des produits originaires d'Arabie Saoudite, Emirats Arabes unis, l'Inde, l'Ouganda et la Chine ont connu une augmentation respective de 19,6% ; 40,2% ; 21,8% ; 56,7% et 0,2% tandis que celles originaires de la Zambie, de la Tanzanie et du Kenya ont diminué respectivement de 41,2%, 15,3% et 4,0%.
- Sur 89,7% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2022, les pays africains ont contribué à 23,5% seulement dont 20,2% originaire des pays de la CAE.

CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire.

Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région.

On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC.

Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1. Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays d'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

➤ 6,8% des produits locaux sont vendus dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

Les exportations du Burundi vers la CAE au premier trimestre 2022 s'élèvent à 6 815,6 millions BIF représentant 6,8% de la valeur totale des exportations des produits locaux. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 67,4%, suivi de l'Ouganda et du Kenya respectivement avec 16,3% et 16,1% des ventes du Burundi dans cette Communauté.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au premier trimestre 2021(en millions de BIF)

PAYS	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	1 098,9	16,1	2 452,6	31,6	(55,2)
OUGANDA	1 107,9	16,3	1 477,3	19,0	(25,0)
RWANDA	12,8	0,2	43,2	0,6	(70,5)
TANZANIE	4 596,2	67,4	3 788,9	48,8	21,3
TOTAL CAE	6 815,7	6,8	7 762,0	13,2	(12,2)
RESTE DU MONDE	92 852,5	93,2	50 949,9	86,8	82,2
TOTAL	99 668,3	100,0	58 711,9	100,0	69,8

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires.

➤ Les exportations du pays vers la CAE ont diminué de 12,2%.

Comparativement à la même période de 2021, les exportations vers les pays de la CAE ont diminué de 12,2% passant de 7 762,0 millions BIF en 2021 à 6 815,7 millions de BIF en 2022. Par rapport à la même période de 2021, les exportations vers le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda ont diminué respectivement de 55,2% ;25,0% et 70,5% tandis que celles à destination de la Tanzanie ont augmenté de 21,3%.

III.1.1.2. Importations des biens provenant de la CAE

➤ 20 ,4% des importations du Burundi proviennent de la CAE.

Les importations des produits originaires de la CAE, au cours du premier trimestre 2022 s'élèvent à 105 439,6 millions de BIF contre 102 781,2 millions de BIF pour la même période de 2021, soit une augmentation de 2,6%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 43,7%, suivi de l'Ouganda et du Kenya avec des taux respectifs de 31,6% et 23,4% de la valeur des importations en provenance de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 1,4%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au premier trimestre 2022 (million de BIF)

PAYS	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	24 656,0	23,4	25 680,3	25,0	(4,0)
OUGANDA	33 285,4	31,6	21 244,5	20,7	56,7
RWANDA	1 449,0	1,4	1 474,5	1,4	(1,7)
TANZANIE	46 049,2	43,7	54 381,9	52,9	(15,3)
TOTAL CAE	105 439,6	20,4	102 781,2	22,3	2,6
RESTE DU MONDE	410 523,5	79,6	358 393,9	77,7	14,5
TOTAL	515 963,1	100,0	461 175,1	100,0	11,9

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des importations des produits originaires de la CAE représente 20,4% de la valeur totale des importations du Burundi pendant la période sous analyse.

➤ **Les importations du pays en provenance de la CAE ont augmenté de 2,6%.**

Comparativement à la même période de 2021, les importations en provenance des pays de la CAE ont augmenté de 2,6% passant de 102 781,2 millions BIF en 2021 à 105 439,6 millions de BIF en 2022. Par rapport à la même période de 2021, les importations en provenance du Kenya, de la Tanzanie et du Rwanda ont diminué respectivement de 4,0% ;15,3% et 1,7% tandis que celles en provenance de l'Ouganda ont augmenté de 56,7%.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

➤ **20,1% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du premier trimestre 2022, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 20 016,7 millions BIF, soit 20,1% du total des exportations des produits locaux. La RDC a acheté 50,2% de la valeur globale des exportations des produits locaux du Burundi vers cette Communauté. Elle est suivie par le Soudan et l'Égypte avec respectivement 20,5% et 15,7% comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au premier trimestre 2022 et 2021 (millions de BIF)

Pays	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Djibouti	-	-	4,9	0,0	(100,0)
Egypte	3 146,1	15,7	2 395,7	12,0	31,3
Île Maurice	-	-	289,3	1,5	(100,0)
Kenya	1 098,9	5,5	2 452,6	12,3	(55,2)
Ouganda	1 107,9	5,5	1 477,3	7,4	(25,0)
RDC	10 045,8	50,2	10 364,8	52,1	(3,1)
Rwanda	12,8	0,1	43,2	0,2	(70,5)
Seychelles	222,3	1,1	36,4	0,2	509,9
Soudan	4 100,3	20,5	1 844,9	9,3	122,3
Zambie	282,7	1,4	974,5	4,9	(71,0)
Zimbabwe	-	-	1,2	0,0	(100,0)
TOTAL COMESA	20 016,7	20,1	19 884,9	33,9	0,7
RESTE DU MONDE	79 651,5	79,9	38 827,0	66,1	105,1
TOTAL	99 668,3	100,0	58 711,9	100,0	69,8

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

➤ **Augmentation de 0,7 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2021, les exportations du Burundi vers la Communauté ont augmenté de 0,7%, passant de 19 884,9 millions BIF en 2021 à 20 016,7 millions BIF en 2022.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

➤ **16,2% de la valeur des importations du Burundi sont originaires du COMESA**

Les importations des biens originaires du COMESA représentent 16,2% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du premier trimestre 2022.

Les importations des biens en provenance de cette Communauté sont dominées par les produits originaires de l'Ouganda (39,9%), du Kenya (29,5%), de la Zambie (13,0%) et de la RDC (7,6%).

Globalement, la valeur des importations des produits originaires des pays du COMESA a diminué de 11,6% par rapport à la même période de 2021 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au premier trimestre 2022(millions de BIF)

Pays	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part	Valeur	Part	
Egypte	4 557,9	5,5	10 577,3	11,2	(56,9)
Ethiopie	2,5	0,0	239,6	0,3	(98,9)
Île Maurice	67,8	0,1	25,6	0,0	165,1
Kenya	24 656,0	29,5	31 841,5	33,7	(22,6)
Malawi	1 261,0	1,5	2 851,1	3,0	(55,8)
Ouganda	33 285,4	39,9	23 439,3	24,8	42,0
RDC	6 333,4	7,6	5 723,2	6,1	10,7
Rwanda	1 449,0	1,7	1 509,9	1,6	(4,0)

Seychelles	-	-	-	-	-
Soudan	4,3	0,0	-	-	100,0
Swaziland	212,7	0,3	42,7	0,0	398,5
Zambie	10 882,0	13,0	18 260,8	19,3	(40,4)
Zimbabwe	812,7	1,0	-	-	100,0
TOTAL COMESA	83 524,8	16,2	94 510,9	20,5	(11,6)
RESTE DU MONDE	432 438,3	83,8	366 664,2	79,5	17,9
TOTAL	515 963,1	100,0	461 175,1	100,0	11,9

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1. Exportations des biens dans la zone CEPGL

- **Les pays membres de la CEPGL consomment 10,1% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exportations vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 10 058,6 millions de BIF, soit 10,1% du total des exportations des produits locaux et sont à 99,9% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2021, la valeur des exportations vers la CPGL a diminué de 3,4%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au premier trimestre 2022 (million de BIF)

PAYS	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part %	Valeur	Part %	
RDC	10 045,8	99,9	10 364,8	99,6	(3,1)
RWANDA	12,8	0,1	43,2	0,4	(70,5)
TOTAL CEPGL	10 058,6	10,1	10 408,0	17,7	(3,4)
RESTE DU MONDE	89 609,7	89,9	48 303,9	82,3	85,5
TOTAL	99 668,3	100,0	58 711,9	100,0	69,8

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

- **Le Burundi importe peu de la CEPGL**

Au cours du premier trimestre 2022, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,5% de la valeur totale des importations. Les importations des biens originaires de la RDC représentent 81,4% tandis que celles en provenance du Rwanda valent 18,6% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)

PAYS	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	6 333,4	81,4	5 736,3	79,6	10,4
RWANDA	1 449,0	18,6	1 474,5	20,4	(1,7)
TOTAL CEPGL	7 782,4	1,5	7 210,8	1,6	7,9
RESTE DU MONDE	508 180,7	98,5	453 964,3	98,4	11,9
TOTAL	515 963,1	100,0	461 175,1	100,0	11,9

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à 2021, les importations des produits originaires de la CEPGL ont augmenté de 7,9%. Au niveau bilatéral, la valeur des importations en provenance de la RDC a augmenté de 10,4% tandis que celle en provenance du Rwanda a diminué de 1,7%.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

➤ Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 10,1% de la valeur totale des exportations des produits locaux au premier trimestre 2022. Ils ont été à plus de 99% exportés vers la RDC.

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au premier trimestre 2022(en millions de BIF)

Pays	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Congo	0,0	0,0	-	-	100,0
RDC	10 045,8	99,9	10 364,8	99,6	(3,1)
Rwanda	12,8	0,1	43,2	0,4	(70,5)
TOTAL CEEAC	10 058,6	10,1	10 408,0	17,7	(3,4)
RESTE DU MONDE	89 609,7	89,9	48 303,9	82,3	85,5
TOTAL	99 668,3	100,0	58 711,9	100,0	69,8

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

En comparaison avec la même période de 2021, la valeur des exportations des biens burundais vers la CEEAC a diminué de 3,4%.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

➤ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,5% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du premier trimestre 2022. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a importé essentiellement les produits originaires de la RDC et du Rwanda . La RDC a fourni au Burundi 80,8,2% de la valeur totale des biens importées de la CEEAC tandis que le Rwanda a fourni 18,5%.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au premier trimestre en 2022(en millions de BIF)

PAYS	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	55,6	0,7	108,1	1,5	(48,6)
Centrafrique	0,3	0,0	-	-	100,0
Gabon	-	-	59,8	0,8	(100,0)
RDC	6 333,4	80,8	5 736,3	77,7	10,4
Rwanda	1 449,0	18,5	1 474,5	20,0	(1,7)
TOTAL CEEAC	7 838,3	1,5	7 378,7	1,6	6,2
RESTE DU MONDE	508 124,8	98,5	366 664,2	79,5	38,6
TOTAL	515 963,1	100,0	461 175,1	100,0	11,9

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à la même période de 2021, la valeur des importations en provenance de la CEEAC a augmenté de 6,2%. Les produits originaires de la RDC ont augmenté de 10,4% tandis que ceux originaires du Rwanda ont augmenté de 1,7%. La République Centrafricaine apparaisse sur la liste partenaire pour le trimestre sous analyse tandis que le Gabon disparaisse de cette dernière.

III.1.5. Echanges avec l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres¹. Ces États membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

➤ **10,2% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du premier trimestre 2022, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 7,9% des exportations du pays et sont essentiellement acheminés vers la Belgique et l'Allemagne qui, à elles seules ont acheté 95,2% de la valeur totale des exportations vers cette Communauté.

Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)

Pays	T1_2022		T1_2021		Variation %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	5 242,8	51,4	6 260,2	42,9	(16,3)
Belgique	4 464,0	43,8	7 772,7	53,3	(42,6)
France	6,1	0,1	262,1	1,8	(97,7)
Italie	30,4	0,3	66,3	0,5	(54,1)
Pays-Bas	455,1	4,5	215,0	1,5	111,7
Roumanie	-	-	1,5	0,0	(100,0)
Suède	-	-	3,9	0,0	(100,0)
TOTAL UE	10 198,4	10,2	14 581,7	24,8	(30,1)
RESTE DU MONDE	89 469,8	89,8	44 130,2	75,2	102,7
TOTAL	99 668,3	100,0	58 711,9	100,0	69,8

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Comparativement à la même période de 2021, les exportations vers les pays membres de l'UE ont diminué de 30,1%. Les exportations des produits burundais vers les pays de cette bloc économique ont tous diminué sauf pour les Pays Bas. La Suède et la Roumanie disparaissent sur la liste des pays partenaires pour la période sous analyse.

III.1.6.2. Importations des biens en provenance de l'UE

➤ **Plus de 10% des importations du pays proviennent de l'UE**

Les biens importés de l'UE représentent seulement 10,6% de la valeur totale des importations au cours du premier trimestre 2022. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de l'Allemagne (22,7%), de la Belgique (28,0%), de la France (17,2%) et de l'Italie (6,5%). Ces quatre pays ont fournis au Burundi 74,5% de la valeur totale des produits originaires de cette Communauté au cours de la période concernée.

¹ Le Brexit est déjà effectif

Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au premier trimestre 2022 (en millions de BIF)

Pays	T1-2022		T1_2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	12 395,9	22,7	6 408,4	12,4	93,4
Autriche	169,1	0,3	2,9	0,0	5 821,6
Belgique	15 318,4	28,0	17 617,4	34,1	(13,0)
Bulgarie	88,8	0,2	21,4	0,0	315,7
ChypreNota 2	441,3	0,8	586,7	1,1	(24,8)
Danemark	2 931,0	5,4	13 206,4	25,6	(77,8)
Espagne	578,6	1,1	239,3	0,5	141,8
Estonie	1,3	0,0	-	-	-
Finlande	2,0	0,0	-	-	-
France	9 417,8	17,2	5 201,4	10,1	81,1
Hongrie	554,5	1,0	155,9	0,3	255,7
Irlande	74,3	0,1	220,1	0,4	(66,3)
Italie	3 573,6	6,5	2 345,4	4,5	52,4
Lettonie	5,3	0,0	2,2	0,0	142,7
Lituanie	722,4	1,3	75,9	0,1	851,3
Malte	5 187,1	9,5	-	-	-
Pays-Bas	2 624,0	4,8	4 856,1	9,4	(46,0)
Pologne	13,6	0,0	63,9	0,1	(78,7)
Portugal	80,6	0,1	3,6	0,0	2 119,9
République tchèque	40,7	0,1	38,3	0,1	6,4
Roumanie	14,2	0,0	85,8	0,2	(83,5)
Slovaquie	107,6	0,2	-	-	-
Slovénie	1,7	0,0	-	-	-
Suède	295,2	0,5	502,6	1,0	(41,3)
TOTAL UE	54 638,9	10,6	51 633,6	11,2	5,8
RESTE DU MONDE	461 324,2	89,4	409 541,5	88,8	12,6
TOTAL	515 963,1	100,0	461 175,1	100,0	11,9

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

En comparaison avec le premier trimestre de l'année 2021, la valeur des importations en provenance de l'Union Européenne a augmenté de 5,8%.

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés . C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) qui vient de changer d'appellation en Agence de Développement du Burundi (ADB) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés pour la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids de la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

Tableau 16 : Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au premier trimestre 2022 (en millions BIF)

HS4	Nom du produit	Valeur	Part en %
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid	21 335,4	33,0
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	8 239,9	12,7
1001	Froment (blé) et méteil.	3 073,2	4,7
2523	Ciment	3 064,5	4,7
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	3 045,2	4,7
1701	Sucre	3 016,3	4,7
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées ci-dessus.	2 414,3	3,7
3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.	1 626,5	2,5
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.	1 378,9	2,1
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties.	1 003,7	1,6
2836	Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium.	822,8	1,3
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts grues, chariots cavaliers et chariots grues.	714,3	1,1
8704	Véhicules de transport des marchandises	691,5	1,1
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	683,5	1,1
Total Principaux produits exonérés aux investisseurs		51 110,0	79,0
Autres produits exonérés aux investisseurs		13 616,5	21,0
Total des exonérations faites aux investisseurs		64 726,5	100,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés pour la catégorie des investisseurs au premier trimestre 2022 s'évalue à 64 726, 5 millions BIF. Les principaux produits exonérés pour cette catégorie totalisent 51 110,0 millions BIF, soit 79,0% du total de la valeur des biens exonérés pour cette dernière catégorie pendant la période ci-haut citée. Les produits laminés sont les biens qui ont été les plus exonérés avec 33,0% de la valeur totale des biens exonérés pour la catégorie des investisseurs.

III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
 - KEMBA : pour les produits importés qui passent par le Port de Mombassa
 - TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es-Salaam ;
2. Pour le commerce intra-régional :
 - SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne ;
 - SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise ;
 - SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise ;
 - TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 6 postes d'entrée au premier trimestre de 2022 et 2021.

Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au premier trimestre 2022 (en millions BIF)

Bureau	T1_2022		T1_2021		Variation en %
	Valeur	Pat en %	Valeur	Pat en %	
KEMBA	1 191,2	0,3	1 140,5	0,3	4,4
SCTKE	25 801,9	6,1	30 916,8	8,4	(16,5)
SCTRW	1 557,8	0,4	1 441,3	0,4	8,1
SCTUG	35 885,1	8,4	23 284,7	6,3	54,1
TZSCT	41 929,9	9,9	47 420,7	12,9	(11,6)
TZDL	319 036,7	75,0	263 949,8	71,7	20,9
TOTAL TDU	425 402,5	82,4	368 153,8	79,8	15,6
AUTRES	90 560,6	17,6	93 021,3	20,2	(2,6)
Total Import	515 963,1	100,0	461 175,1	100,0	11,9

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours du premier trimestre 2022, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 82,4% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 15,6 % par rapport à la même période de 2021. De plus, les importations des produits d'origine tanzanienne et kenyanne effectuées dans le cadre du TDU ont respectivement diminués de 11,6% et 16,5% par rapport à la même période de 2021.

III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 22 contribuables ont le statut d'OEA, dont 10 agences en douane et 12 entreprises (importateurs/exportateurs).

Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au premier trimestre 2022

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Nombre de déclarations	Valeur	Nombre de déclarations	Valeur
NON OEA	11 250	415 730,3	1 916	79 998,9
OEA	920	100 232,8	571	27 748,6
Total	12 170	515 963,1	2 487	107 747,6
Part OEA	7,6%	19,4%	23,0%	25,8%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 12 170 déclarations d'importation faites au premier trimestre 2022, il en ressort que 920 sont faites par les OEA, soit 7,6% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 100 232,8 millions BIF correspondant à 19,4% de la valeur totale des importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de ces déclarations s'élèvent à 571 sur un total de 2 487 soit 23,0%, correspondant à une valeur de 27 748,6 millions BIF équivalent à 25,8% de la valeur totale des exportations du premier trimestre 2022.

CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelque fois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des contribuables peuvent prendre connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

Pour le premier trimestre de l'année 2022, les nouvelles immatriculations des contribuables qui ont été enregistrées sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au premier trimestre 2022

Catégorie	janv-22	févr-22	mars-22	Total
Personnes Physiques	975	1058	1415	3 448
Personnes Morales	553	511	705	1 769
Total	1 528	1 569	2 120	5 217

Source : OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du premier trimestre 2022, 5 217 contribuables ont été immatriculés. Sur le total des contribuables immatriculés pendant la période sous analyse, 66% sont des personnes physiques tandis que les personnes morales représentent 34%. Le nombre de contribuables assujettis aux différents types d'impôts représentent seulement 53%.

Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes au troisième trimestre 2021

	janv-22	févr-22	mars-22	Total
Assujettis aux Impôts et taxes	896	825	1 072	2 793

Source : OBR

IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également de l'immatriculation des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des plaques et cartes roses, les transferts, les changements d'usage, mises hors usage.

Pour le premier trimestre 2022, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Effectif des véhicules immatriculés au premier trimestre 2022

Type d'engin	Janvier	Février	Mars	T1_2022	Part
BUS	7	10	6	23	0,5%
CAMION	70	66	78	214	5,0%
CAMIONNETTE	24	34	39	97	2,3%
JEEP	99	74	124	297	7,0%
ENGIN DE CHANTIER	5	2	14	21	0,5%
MACHINE AGRICOLE	-	2	-	2	0,0%
TRACTEUR	1	2	-	3	0,1%

TRAILER	15	36	30	81	1,9%
MINIBUS	23	26	28	77	1,8%
MOTO	546	742	1295	2 583	60,2%
MOTO TRICYCLE	71	46	10	127	3,0%
VOITURE	284	183	298	765	17,8%
TOTAL	1 145	1 223	1 922	4 290	100,0%

Source : Base de données extraites dans VRMS

Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande partie, suivi des voitures, des jeeps et des camions dans les proportions respectives de 60,2% ; 17,8% ; 7,0% et 5,0%.

IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs au recouvrement des recettes et aux échanges commerciaux.

Dans cette partie, les recettes collectées au cours du premier trimestre 2022 sont présentées. Celles-ci ont été collectées au niveau des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes pour le premier trimestre 2022 a été performante. L'indice de performance est de 114,6%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 122,3% et 104,7% respectivement pour le Commissariat des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes et Accises

Les recettes qui ont été collectées par l'OBR mensuellement ainsi que leur niveau de performance sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au premier trimestre 2022(En MillionsBIF)

	Départements	janv-22	févr-22	mars-22	T1 2022
Réalizations	CTI	55 122,9	47 740,8	104 706,6	207 570,3
	CDA	46 681,9	42 013,6	48 083,2	136 778,7
	Total	101 804,7	89 754,4	152 789,8	344 349,0
Prévisions	CTI	50 943,1	41 524,3	77 296,0	169 763,4
	CDA	45 527,8	40 341,4	44 800,2	130 669,4
	Total	96 470,9	81 865,8	122 096,2	300 432,8
Performance	CTI	108,2%	115,0%	135,5%	122,3%
	CDA	102,5%	104,1%	107,3%	104,7%
	Total	105,5%	109,6%	125,1%	114,6%

Source : OBR

IV. 3.2. Croissance de la collecte des recettes

Une croissance des recettes de 21,1% est observée.

Comparativement à la même période de 2021, les recettes collectées au premier trimestre 2022 ont connu une augmentation globale de 21,1% dont 31,8% au CTI et 7,9% au CDA.

Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au premier trimestre 2022 (en milliards BIF)

	Département	janv-22	févr-22	mars-22	T1 2022
Collecte de 2021	CTI	49 538,0	40 950,4	66 993,4	157 481,7
	CDA	41 955,1	36 979,7	47 856,1	126 790,9
	Total	91 493,1	77 930,1	114 849,5	284 272,6
Collecte de 2022	CTI	55 122,9	47 740,8	104 706,6	207 570,3
	CDA	46 681,9	42 013,6	48 083,2	136 778,7
	Total	101 804,7	89 754,4	152 789,8	344 349,0
Croissance	CTI	11,3%	16,58%	56,3%	31,8%
	CDA	11,3%	13,6%	0,5%	7,9%
	Total	11,3%	15,2%	33,0%	21,1%

Source : OBR

ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au premier trimestre 2022 (En millions de BIF)

CODE HS	HS_DESCRIPTION	VALEUR	Part en %	Rang	VALEUR	Part en %	Rang
2710	Produits pétroliers	86 679,2	16,80	1er	66 706,9	14,46	1er
3004	Médicaments	23 558,5	4,57	2ème	23 918,5	5,19	2ème
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.	21 569,0	4,18	3ème	59,2	0,01	327ème
1001	Froment (blé) et méteil.	16 889,3	3,27	4ème	8 745,4	1,90	11ème
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	15 728,4	3,05	5ème	9 637,3	2,09	9ème
2523	Ciments hydrauliques	15 110,1	2,93	6ème	15 875,7	3,44	4ème
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes	13 204,4	2,56	7ème	13 218,4	2,87	6ème
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	11 714,9	2,27	8ème	17 002,6	3,69	3ème
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.	9 821,0	1,90	9ème	4 413,9	0,96	20ème
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	9 723,7	1,88	10ème	8 100,6	1,76	12ème
3002	Sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.	9 536,1	1,85	11ème	11 581,0	2,51	7ème
1006	Riz.	8 960,3	1,74	12ème	697,7 ²	0,58	31ème
6309	Articles de friperie	8 621,3	1,67	13ème	5 326,1	1,15	18ème
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	8 198,4	1,59	14ème	7 303,9	1,58	14ème
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	7 934,1	1,54	15ème	15 861,7	3,44	5ème
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques.	6 899,8	1,34	16ème	4 096,1	0,89	21ème
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.	6 636,0	1,29	17ème	4 643,9	1,01	19ème
8704	Véhicules de transport des marchandises	5 894,7	1,14	18ème	10 718,9	2,32	8ème
4907	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue ; papier timbré; billets de banque; chèques ; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires.	5 471,4	1,06	19ème	309,4	0,07	175ème
Total des principaux produits		292 150,5	56,6		230 217,4	49,9	
Autres produits		223 812,6	43,4		230 957,7	50,0	
Total des importations		515 963,1	100,00		461 175,1	100,0	

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018- mars 2022 (En millions de BIF)

PERIODE	EXPORTATIONS DES PRODUITS LOCAUX	REEXPORTATIONS	EXPORTATIONS TEMPORAIRES	EXPORTATIONS TOTAL	IMPORTATIONS	TOTAL DES ECHANGES	BALANCE COMMERCIALE	TAUX DE COUVERTURE
T1 2018	124 024,00	3 942,70	146,1	128 112,80	361 445,40	489 558,10	-233 332,60	35,4
T2 2018	54 762,80	5 016,20	167,7	59 946,70	320 499,40	380 446,10	-260 552,70	18,7
T3 2018	56 947,40	11 555,40	239,4	68 742,20	370 630,20	439 372,40	-301 888,10	18,5
T4 2018	58 801,70	5 652,70	26,9	64 481,30	362 111,60	426 592,90	-297 630,40	17,8
TOTAL 2018	294 535,80	26 167,10	580	321 282,90	1 414 686,70	1 735 969,60	-1 093 403,80	22,7
T1 2019	58 626,00	5 064,60	5 801,70	69 492,30	397 130,30	466 622,60	-327 638,00	17,5
T2 2019	90 926,30	8 152,30	35,5	99 114,20	368 495,40	467 609,50	-269 381,20	26,9
T3 2019	94 085,80	4 987,60	106,8	99 180,20	436 619,00	535 799,20	-337 438,80	22,7
T4 2019	63 256,00	3 397,40	46,9	66 700,30	436 205,70	502 906,00	-369 505,40	15,3
TOTAL 2019	306 894,10	21 601,90	5 990,90	334 487,00	1 638 450,30	1 972 937,30	-1 303 963,40	20,4
T1 2020	42 725,30	4 316,90	3 721,90	50 764,10	433 885,80	484 649,90	-383 121,70	11,7
T2 2020	25 810,30	3 077,20	2 058,00	30 945,40	416 251,30	447 196,70	-385 305,90	7,4
T3 2020	140 093,30	3 769,90	2 694,70	146 557,90	471 657,50	618 215,40	-325 099,60	31,1
T4 2020	74 823,10	4 281,10	3 444,40	82 548,60	420 487,10	503 035,70	-337 938,50	19,6
TOTAL 2020	283 451,90	15 445,10	11 919,00	310 816,00	1 742 281,70	2 053 097,70	-1 431 465,70	17,8
T1 2021	58 711,90	4 716,40	2 787,40	66 215,70	461 175,10	527 390,80	-394 959,40	14,4
T2 2021	31 046,57	5 184,29	3 539,55	39 770,42	506 482,13	546 252,55	-466 711,71	7,8
T3_2021	42 639,03	3 253,09	5 095,01	50 987,13	544 217,25	595 204,38	-493 230,12	9,4
T4_2021	149 433,14	3 843,48	5 566,65	158 843,26	523 389,18	682 232,44	-364 545,92	30,3
TOTAL 2021	281 830,63	16 997,26	16 988,60	315 816,51	2 035 263,66	2 351 080,17	-1 719 447,16	15,5
T1_2022	99 668,28	3 474,36	4 604,93	107 747,58	515 963,10	623 710,68	-408 215,52	20,9

Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	1 019,2	0,2
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	-	-
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	45,4	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	0,1	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	2,8	0,0
0,9	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	246,0	0,0
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	11,0	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	66,7	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	66,9	0,0
8,8	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	364,8	0,1
-	-	035	Poissons séchés, salés, fumés	994,6	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	-	-
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	34,0	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	16 889,3	3,3
-	-	042	Riz	8 960,3	1,7
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	46,7	0,0
0,2	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	836,1	0,2
2 758,0	2,8	046	Semoules	155,6	0,0

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
0,2	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	1,6	0,0
2,0	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	5 444,7	1,1
74,0	0,1	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1 497,9	0,3
3,2	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	1 151,6	0,2
314,9	0,3	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	100,8	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	17,1	0,0
77,4	0,1	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	141,6	0,0
2,8	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	9 918,7	1,9
0,0	0,0	062	Sucreries	2 580,5	0,5
14 557,1	14,6	071	Café et succédanés du café	21,8	0,0
-	-	072	Cacao	0,5	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	130,9	0,0
12 990,2	13,0	074	Thé et maté	13,3	0,0
1,3	0,0	075	Épices	550,3	0,1
446,9	0,4	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	224,4	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	276,7	0,1
1,0	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	5 961,6	1,2
31,0	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	641,9	0,1
3 837,0	3,8	112	Boissons alcooliques	3 837,2	0,7
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	-	-
4 301,8	4,3	122	Tabacs manufacturés	4 899,5	0,9
37,2	0,0	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	9,8	0,0
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
3,5	0,0	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	138,7	0,0
-	-	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	2,9	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	2,5	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	13,3	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	2,0	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	21,5	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	-	-
-	-	261	Soie	-	-
0,1	0,0	263	Coton	111,5	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	0,3	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	203,1	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
9,0	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	8 626,0	1,7

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	-	-
-	-	273	Pierres, sables et graviers	1 928,9	0,4
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,5	0,0
1,6	0,0	278	Autre minéraux bruts	2 231,5	0,4
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	113,0	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
1 409,8	1,4	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
19,2	0,0	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	-	-
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	1,9	0,0
14,7	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	372,2	0,1
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	531,3	0,1
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	467,3	0,1
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
-	-	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	86 679,2	16,8
184,8	0,2	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	956,8	0,2
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	158,5	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	192,8	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	0,2	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	0,0	0,0
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	1 258,1	0,2
-	-	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	941,1	0,2
-	-	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	557,4	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	208,8	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	3 089,3	0,6
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes ; dérivés	223,1	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	755,7	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	2 288,0	0,4
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	173,5	0,0
-	-	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	2 285,5	0,4
53,5	0,1	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	1 376,0	0,3
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	207,2	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	836,7	0,2
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	0,3	0,0
-	-	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 739,2	0,5
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	12 289,9	2,4
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	23 558,5	4,6
-	-	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	575,0	0,1
2,5	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 158,5	0,6
377,1	0,4	554	Savons, produits d'entretien et détergents	1 635,0	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	12 083,3	2,3
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	1 116,3	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	22,9	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	697,8	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	2 667,5	0,5
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	968,2	0,2
-	-	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	-	-
0,0	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	1 308,3	0,3
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	670,7	0,1
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	19,1	0,0
1,0	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	1 303,5	0,3
-	-	592	Amidons et féculs, gluten de froment; albumines	432,8	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	331,8	0,1
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	329,9	0,1
25,2	0,0	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	3 244,8	0,6
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
14,6	0,0	611	Cuirs et peaux préparés	7,2	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	1,6	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	17,2	0,0
2,0	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	6 877,8	1,3
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	145,8	0,0
-	-	633	Ouvrages en liège	-	-
-	-	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	578,0	0,1
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	117,9	0,0
-	-	641	Papiers et cartons	1 789,9	0,3
0,5	0,0	642	Papiers et cartons découpés	3 717,5	0,7
0,3	0,0	651	Fils textiles	125,5	0,0
-	-	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	5 268,0	1,0
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	553,3	0,1
0,9	0,0	654	Autres tissus	1,9	0,0

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
0,8	0,0	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	60,9	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	40,9	0,0
-	-	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	584,8	0,1
2,1	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	28 199,2	5,5
-	-	659	Revêtements de sols, etc.	201,1	0,0
3,9	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	15 358,5	3,0
0,3	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	4 312,9	0,8
3,5	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	321,6	0,1
14,0	0,0	664	Verre	1 446,2	0,3
-	-	665	Ouvrages en verre	5 302,9	1,0
-	-	666	Poterie	318,0	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	1,5	0,0
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	93,2	0,0
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	41,3	0,0
-	-	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	8 372,1	1,6
1 194,4	1,2	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	3 214,4	0,6
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	8 198,4	1,6
2 287,4	2,3	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	17 566,1	3,4
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	-	-
0,8	0,0	678	Fils de fer ou d'acier	268,9	0,1
10,2	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	3 998,6	0,8
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	13,6	0,0
-	-	683	Nickel	0,1	0,0
-	-	684	Aluminium	177,3	0,0
-	-	685	Plomb	0,2	0,0
-	-	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	0,1	0,0
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	0,1	0,0
0,4	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	735,1	0,1
0,4	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	390,6	0,1
2,9	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	1 106,8	0,2
1,2	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	1 912,6	0,4
-	-	695	Outils à main et outils pour machines	1 067,5	0,2
-	-	696	Coutellerie	145,3	0,0
0,3	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	702,8	0,1
0,2	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	1 833,2	0,4
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	334,4	0,1
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	-	-
2,5	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	547,9	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	0,9	0,0

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
-	-	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	1 584,5	0,3
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	23,3	0,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	718,8	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	-	-
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	2 922,3	0,6
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	693,8	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	339,5	0,1
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	370,3	0,1
0,8	0,0	727	Machines pour industrie alimentaire	778,5	0,2
-	-	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	4 865,0	0,9
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	266,6	0,1
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	2 804,3	0,5
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	218,7	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	49,6	0,0
-	-	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 860,1	0,4
0,7	0,0	742	Pompes pour liquides	721,0	0,1
-	-	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 831,2	0,4
0,8	0,0	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	2 834,7	0,5
-	-	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	1 644,7	0,3
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	68,4	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	961,2	0,2
-	-	748	Arbres de transmission	158,7	0,0
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	590,7	0,1
10,5	0,0	751	Machines et appareils de bureau	1 212,7	0,2
0,6	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	4 893,9	0,9
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	253,3	0,0
-	-	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	722,1	0,1
-	-	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	129,9	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	14,2	0,0
4,0	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	4 014,8	0,8
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 445,5	0,3
-	-	772	Appareils pour circuits électriques	2 260,1	0,4
-	-	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	1 851,5	0,4
498,8	0,5	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	3 383,6	0,7
5,4	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	578,5	0,1
-	-	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	966,9	0,2
83,8	0,1	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	5 373,8	1,0
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	13 204,4	2,6
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	7 457,4	1,4
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	1 254,1	0,2

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
99 668,3	100,0			515 963,1	100,0
7,8	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	3 126,0	0,6
16,6	0,0	785	Motocycles et cycles	5 671,8	1,1
-	-	786	Remorques et semi-remorques	3 150,5	0,6
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	1,9	0,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	0,8	0,0
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	3,5	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	859,6	0,2
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	463,4	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	800,3	0,2
301,1	0,3	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 336,0	0,5
34,2	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	474,4	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	839,9	0,2
2,5	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	83,3	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	133,4	0,0
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	14,3	0,0
7,6	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	3 071,7	0,6
2,8	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	106,7	0,0
-	-	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	1 828,8	0,4
1,4	0,0	851	Chaussures	4 637,6	0,9
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	151,2	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	8 231,9	1,6
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	136,5	0,0
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	1 408,6	0,3
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	132,8	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	51,2	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	142,1	0,0
-	-	885	Horlogerie	30,7	0,0
-	-	891	Armes et munitions	-	-
4,2	0,0	892	Imprimés	8 631,0	1,7
109,4	0,1	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	9 775,7	1,9
0,2	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	961,0	0,2
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	711,6	0,1
-	-	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	997,7	0,2
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	14,3	0,0
-	-	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	1 207,2	0,2
3 016,7	3,0	899	Autres articles manufacturés divers	1 109,9	0,2
		911	Colis postaux non classés par catégorie		
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
50 466,6	50,6	971	Or, à usage non monétaire	-	-

Annexe 4 : Equipe de rédaction

COORDINATION GÉNÉRALE

Commissaire Général de l'OBR :
Jean Claude MANIRAKIZA

COORDINATION TECHNIQUE

Directeur de la Planification
Stratégique et Etudes
Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique a.i
Venuste NSABERUGIRA

EQUIPE D'ANALYSE ET DE RÉDACTION

Yvette UWIMANA
Venuste NSABERUGIRA

